

**ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°DNCMP/93/S/2025-2026, RELATIF A
L'ASSURANCE VIE DES EMPLOYES**

Autorité Contractante : Burundi Airlines

Il est porté à la connaissance de tous les soumissionnaires que l'exigence relative au chiffre d'affaires minimum et au capital minimum de deux milliards francs burundais (2 000 000 000 FBU) figurant aux pages 4,8 et 16 du Dossier d'Appel d'offres est annulée et réputée non écrite.

En conséquence, les soumissionnaires ne sont plus tenus de fournir des justificatifs au chiffre d'affaires et au capital social minimum exigés par lesdites pages.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent d'application.

Bujumbura, le 26 /12/2025

L'Administrateur Directeur Général
Jean Bosco BIRAKABONA



A circular blue ink stamp is positioned behind the signature. The stamp contains the text 'Burundi Airlines' at the top, 'NIF: 4001632696' on the left, and 'Tél: 22 26 94 04' at the bottom. The signature is written in blue ink over the stamp.